

Dossier d'inscription aux leçons de natation collectives
Piscine Municipale
102 rue de la Briqueterie
59700
MARCQ-EN-BAROEUL

Fonctionnement :

- Les leçons collectives de natation sont réservées en priorité aux résidents marcquois.
- A chaque nouvelle période, les places disponibles seront attribuées aux dossiers en attente.
- Les créneaux débutant du mercredi matin sont réservés en priorité aux enfants venant du jardin aquatique.
- Après avoir effectué les trois niveaux de pratique (maximum trois années), les réinscriptions ne pourront se faire qu'en cas de places disponibles.

- Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur le site de la ville « marcq-en-baroeul.org » à partir du **11 juin 2018**.

- Les tests auront lieu du **05 septembre 2018 au 14 septembre 2018** à la piscine municipale (voir annexe 1) et munis de votre dossier complet.
 - Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17h à 18h30
 - Les mercredis de 9h à 11h30
- Le **03 et 04 septembre 2018** sont réservés exclusivement aux réinscriptions des cours de l'année précédente :
 - Le lundi 03/09 de 14h30 à 18h30
 - Le mardi 04/09 de 14h30 à 18h30

- Le règlement se fera le jour des tests, soit en espèces, par **chèque vacance**, par **chèque** à l'ordre de la **Régie Piscine Marcq-en-Barœul** ou par **carte bleue** auprès de l'hôtesse de caisse.

Document à fournir pour l'inscription :

- Le dossier d'inscription complété et signé.
- Une attestation d'assurance de **responsabilité civile** de l'enfant.
- Une photographie d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier.
- Un certificat médical de moins de trois mois précisant : « aucune contre indication à la pratique de la natation »

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas accepté.

Prix de la leçon : 7 euros
Durée de la leçon : 1/2 heure
Age requis 6 ans

Annexe1 :

Jour	Heure	Niveau	Nom du MNS
LUNDI	16h à 16h30	Adulte Débutant	M.CLUSMAN
LUNDI	16h30 à 17h	Adulte Familiarisé	M.CLUSMAN
LUNDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	M.BRICE
LUNDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	M. VILLERS
LUNDI	17h30 à 18h	Enfant Familiarisé	M. VILLERS
LUNDI	17h à 17h30	Enfant Perfectionnement	M.CASTERMANT
LUNDI	17h30 à 18h	Enfant Familiarisé	M.POYE
LUNDI	18h à 18h30	Enfant Perfectionnement	M.POYE
LUNDI	18h30 à 19h	Enfant Débutant	Mme RODER
MARDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	Mme. DUPUY
MARDI	17h30 à 18h	Enfant Perfectionnement	Mme. DUPUY
MARDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	M. HALLOT
MARDI	17h30 à 18h	Enfant Débutant	M. HALLOT
MERCREDI	9h à 9h30	Enfant Débutant	M.CLUSMAN
MERCREDI	9h30 à 10h	Enfant Débutant	M. HALLOT
MERCREDI	10h à 10h30	Enfant Familiarisé	M.CLUSMAN
MERCREDI	10h30 à 11h	Enfant Familiarisé	Mme. DUPUY
MERCREDI	10h30 à 11h	Enfant Perfectionnement	M.BRICE
MERCREDI	11h à 11h30	Enfant Perfectionnement	Mme. DUPUY
MERCREDI	11h à 11h 30	Enfant Débutant	M.BRICE
MERCREDI	18h à 18h30	Enfant Perfectionnement	M. HALLOT
JEUDI	11h30 à 12h	Adulte perfectionnement	M. CASTERMANT
JEUDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	Mme. RODER
JEUDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	M. POYE
JEUDI	17h30 à 18h	Enfant Perfectionnement	M. POYE
VENDREDI	11h15 à 11h45	Adulte Débutant	M.CASTERMANT
VENDREDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	M. VILLERS
VENDREDI	17h à 17h30	Enfant Débutant	M.CASTERMANT
VENDREDI	17h à 17h30	Enfant Familiarisé	M. BRICE
VENDREDI	17h30 à 18h	Enfant Perfectionnement	M. VILLERS

**N.B : A la fin du cycle perfectionnement, la priorité sera donnée aux nouvelles demandes.
La réinscription se fera en fonction des places disponibles.**

1 leçon par semaine selon la période
Période 1 : du 17 septembre au 30 novembre 2018
Période 2 : du 21 janvier au 05 avril 2019
Période 3 : du 23 avril au 05 juillet 2019

**Dossier d'inscription aux leçons de natation collectives
Piscine Municipale
MARCQ-EN-BAROEUL**

Photographie

Je soussigné, M / Mme.....
Demeurant à
Demande l'inscription de l'enfant..... En qualité de
Age de l'enfant :
Niveau en natation (précisé s'il a déjà effectué des leçons, le lieu, et le nom du maître nageur) :
.....
.....

Renseignements concernant l'enfant :

Nom :
Prénom :
Age :
Date de naissance :
Lieu de naissance :

Adresse :

Nom et téléphone du médecin traitant :
Assurance responsabilité civile (coordonnées)
.....
.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone 1 :
Téléphone 2 :
Téléphone 3 :

Renseignements concernant les parents ou le tuteur :

Nom : Courriel :
Prénom :
Adresse :

Nom : Courriel :
Prénom :
Adresse :

Autorisation parentale :

Je soussigné, en qualité de, prends acte et valide les éléments suivants :

- L'enfant sera présenté à la caisse 10 minutes avant chaque leçon afin de valider son entrée.
- L'enfant sera confié au maître nageur responsable du groupe après validation de l'entrée.
- J'autorise le responsable de la piscine municipale à prendre, le cas échéant, toute mesure en cas d'urgence (appel des secours, médecin, ...) rendue nécessaire par l'état de santé de l'enfant.
- En cas d'annulation de la leçon selon les conditions générales, me prévenir aux numéros de téléphone suivants (préciser au moins un téléphone fixe si possible):

Tél :/.....

- J'atteste avoir pris connaissance et accepte les conditions générales.

Nom / Prénom :

Date :

Signature (ajouter la mention « lu et accepté »)

Conditions Générales :

1) Objet :

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles la Ville de MARCQ EN BAROEUL organise les leçons collectives de natation, à la Piscine Municipale, 102 rue de la Briqueterie, 59700 MARCQ EN BAROEUL.

2) Descriptif et accès aux activités :

a) Les activités :

Les activités de leçons de natation collectives sont proposées hors vacances scolaires, à partir du

17 septembre 2018

b) Programme des activités voir annexe 1

c) Accès au site et aux activités :

L'utilisateur devra, pour entrer dans le site et avoir accès aux activités, être porteur de leurs cartes de leçons collectives en cours de validité.

L'accès aux vestiaires se fera 10 minutes avant le début des cours.

Pour bénéficier de cette carte, l'utilisateur devra :

- Avoir complété, accepté et signé le dossier d'inscription.
- Avoir fourni une attestation de moins de 3 mois du médecin précisant : « aucune contre indication à la pratique de la natation ».
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant.
- Avoir fourni une photo d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier.
- S'être acquitté du paiement de la carte auprès des hôtesses de caisse de la piscine municipale lors des tests pour l'inscription.

d) Annulation de l'activité :

Les usagers sont informés que certaines séances pourront être ponctuellement annulées par la Ville, et ce notamment :

- en cas de fermetures exceptionnelles de la piscine municipale, notamment pour des raisons de sécurité, d'entretien (hors fermeture obligatoire pour vidange).
- en cas d'indisponibilité exceptionnelle des installations de la piscine municipale.
- en cas d'absence du responsable du groupe.

En cas d'annulation d'une séance, la Ville veillera, dans la mesure du possible, à informer les usagers, notamment par voie d'affichage, et/ou par appel téléphonique.

e) Règlement intérieur de la piscine municipale :

La leçon de natation collective est soumise au respect par les usagers du règlement intérieur de l'établissement, affiché dans l'entrée des vestiaires de la piscine municipale.

Les usagers reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement intérieur à la signature du dossier d'inscription et s'engagent à le respecter en tous points à l'occasion de la pratique de l'activité.